

COMMUNE DE SEPMEs
Place de l'Église
37800

Tél. : 02 47 65 44 66
Fax : 02 47 65 59 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2023-03-06

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Etaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire
M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoints ; Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,
M.BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. CHOLLET Yohan, M.LABARRE Thomas, Mme LANGLOIS Barbara, Mme VERNAT Virginie

Absents excusés :

Mme Cindy REZEAU ayant donné procuration à Mme Justine BILLY
M. Jason DENIS ayant donné procuration à M. Yohan CHOLLET
M.RAGUIN Charles

M.BARILLET Gaby absent de 20h43 à 21h39 (du point n°2 au point n°8)

Mme CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ... 13
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 11
Date de convocation : 1^{er} mars 2023



OBJET : BUDGET COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT :

Après constatation du résultat de l'année lors du vote du Compte Administratif, le conseil municipal procède, à l'unanimité, à l'affectation des résultats comme suit :

Compte 001 Solde d'investissement reporté	-10 001,86 €
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté :	+ 105 154,82 €
Compte 1068 Affectation :	+ 13 087,86 €

LE SECRETAIRE DE SÉANCE
Dominique CATHELIN

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Régine REZEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 16 mars 2023 et publié le 16 mars 2023



À SEPMEs, 16 mars 2023
Le Maire,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État